



## SEANCE DU 07 AVRIL 2026 à 18H

Le Conseil Municipal de Caderousse régulièrement convoqué le 24 mars 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle du conseil municipal de l'hôtel de Ville, sous la Présidence de Christophe REYNIER-DUVAL, Maire. Le Conseil Municipal est constitué de 19 conseillers municipaux répartis comme suit pour cette séance.

18 Présents	Christophe Reynier-Duval Viviane Becart Coralie Bonnet-Lavorini Julien Dufay Sylvie Gourdon Mariel Martin Romain Espinosa	Michel Légerot Jean-Claude Moratal Mélanie Tricot Jessica Tapiador-Pagano Marielle Tiberghien Christine Rieu Florian Ricou	Paulo Neves Maryline Salvador Anne Soulier Sébastien Roche
X absent			
1 procuration	Jean-Antoine Espinosa donne pouvoir à Romain Espinosa		
Secrétaire de séance :	Romain ESPINOSA		
Délibération :	07.04.11		
Objet :	Renouvellement de la convention Voisins Vigilants et Solidaires et demande de subvention auprès de la région Sud au titre du dispositif « Région sûre »		
Rapporteur :	Christophe REYNIER-DUVAL		
N° Acte :	9.1		

La commune de Caderousse s'est engagée dans un plan de sécurité volontariste visant à lutter contre les incivilités et les cambriolages.

Lors de sa séance du 27 mai 2021, le conseil municipal a approuvé l'adhésion au dispositif de voisins vigilants et solidaires, lequel s'appuie sur le concept de participation citoyenne en matière de vidéoprotection de l'environnement des habitants.

Les personnes se manifestent en cas de faits inhabituels et les administrés inscrits, reçoivent alors une alerte par sms ou par mail.

La commune a investi dans de la signalétique disposée à l'intérieur de village et communique régulièrement sur ses outils de communication afin d'inciter les particuliers à adhérer gratuitement à ce dispositif.

Depuis, les habitants s'inscrivent régulièrement sur la plateforme et/ou l'application dédiée. En cas d'incident, ils peuvent le signaler à la commune et aux forces de l'ordre qui le relayeront auprès de la communauté. Le dispositif ne remplace en rien l'appel à Police secours.

Cette démarche se fait en coopération avec les forces de l'ordre (partenariat avec la police nationale, et la police municipale).

Ce dispositif présente plusieurs intérêts :

- Créer ou renforcer le lien avec les habitants
- Impulser une dynamique qui permet de renforcer la sécurité
- Disposer d'un outil d'alerte (travaux de voirie, mise en place d'une opération tranquillité vacances, etc).

L'adhésion au service est de 10 000€ pour 5 ans.



**SEANCE DU 07 AVRIL 2026 à 18H**

La région Sud a fait de la sécurité une priorité et agit concrètement au quotidien pour soutenir les forces de l'ordre, protéger les habitants et accompagner les collectivités territoriales dans leurs actions, à travers un dispositif intitulé « Ma région Sud, ma région sûre. Au titre de ce dernier spécifiquement la région prend en charge 50% des coûts liés à Voisins Vigilants.

Compte tenu de la pertinence de ce dispositif et des perspectives d'évolution, il est proposé au conseil municipal de renouveler le dispositif pour 5 ans.

Vu le Code général des collectivités territoriales.

En conséquence et après consultation de ses commissions compétentes, le conseil municipal décide :

- D'approuver le renouvellement de l'adhésion de la commune de Caderousse à la convention de partenariat « Voisins Vigilants et Solidaires », pour une durée de 5 ans.
- D'approuver la demande de subvention à hauteur de 50%, soit 5 000€ auprès de la région Sud, au titre du dispositif « Ma région Sud, ma région sûre ».
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à cet engagement.
- Que les crédits seront inscrits annuellement au budget de l'exercice auquel ils se rapportent.

**Dossier adopté à l'unanimité**

**Ainsi délibéré en sa séance le jour,  
Le mois et l'an que dessus.**

**Pour extrait conforme**

**Caderousse le 08 avril 2026**

**Le Maire, Christophe REYNIER-DUVAL**

**Secrétaire de séance, Romain ESPINOSA**

